



AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2023

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que le budget 2023 de la Ville de Trois-Rivières sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle publique de l'hôtel de ville vendredi le 16 décembre 2022 à compter de 11 h 00. Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce sujet.

Trois-Rivières, ce 7 décembre 2022.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière